

U23 POUR en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

LA FSU TERRITORIALE

Votre Journal par la section départementale FSU  sectionfsud23@gmail.com

2ème édition 2017

Voici venue l'heure de vous faire un compte rendu du premier trimestre 2017, qui fut riche en événements.

Comme indiqué dans notre précédente édition, aucun travail n'a pu être engagé avec les autres syndicats qui, à ce jour, refusent toute collaboration avec notre section.

Nous les avons relancés de différentes façons mais nous sentons une forte réticence à notre égard.

Même si nous n'avons pu être associés aux négociations suite au mouvement de grève du 10 février 2017, le SNUTER FSU y était présent et actif pour faire de cette action un large succès.

Si les autres syndicats ont refusé notre présence dans la délégation reçue par Madame la Présidente, nous avons pu obtenir séparément une rencontre le 22 février 2017 afin de travailler autour de nos revendications (cf. page suivante).

Nous allons vous faire retour de cette entrevue mais nous souhaitons d'abord nous expliquer sur certains points :

Tout d'abord, même si nous regrettons le positionnement des autres syndicats à notre égard, nous ne souhaitons pas engager de polémique. Il nous semble bien plus important d'utiliser notre énergie à œuvrer dans l'intérêt commun des agents.

Ensuite, notre section étant nouvellement créée, elle n'a, à ce jour, aucun représentant élu au sein des instances paritaires ce qui réduit pour l'instant notre champ d'action. Nous comptons sur les prochaines élections de représentants du personnel et sur votre soutien pour devenir plus représentatifs au sein de la collectivité. Pour autant nous œuvrons déjà pour les agents qui nous interpellent et notre combat est engagé.

Néanmoins, le SNUTER FSU se prépare pour l'élection des représentants des assistants familiaux et maternels (15 juin 2017) à la Commission Consultative Paritaire Départementale de La Creuse (CCPD). Vous trouverez en page 3 le tract de la FSU qui sera distribué prochainement à tous les assistants familiaux.



Manifestation du 10 février 2017 Photo tirée de l'Echo Creuse du 11 février 2017

N'oubliez surtout pas que les seules ressources d'un syndicat dépendent du nombre de ses adhérents. Sans vous, il ne peut rien.

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 :
542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

542 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32/06.82.77.09.66
Courriel :
sectionfsud23@gmail.com

Rencontre du Mercredi 22 février 2017 avec Madame la Présidente :

Suite au mouvement du 10 février 2017, nous avons été reçu conjointement avec l'UNSA par Madame la Présidente et l'équipe de direction.

Nous lui avons remis le courrier ci-joint. Nous avons porté l'ensemble des revendications et ainsi engagé une discussion constructive sur les différents thèmes.

Si Madame la Présidente reconnaît un problème de méthode à travers des annonces sans concertation, la mise en avant des enjeux économiques domine.

Nous comprenons bien sûr que l'aspect financier est important. Le rôle de nos élus est de faire des choix mais ces **choix ne doivent pas se faire aux dépens des effectifs** car cela engendre un mal-être au travail et une diminution du service rendu aux usagers.

L'essence même du Conseil Départemental est la solidarité avec les populations afin de favoriser la mobilité, la sécurité, l'insertion. Il devient de plus en plus difficile d'exercer nos missions : maintien de la précarité des agents, non remplacement des postes à charge de travail constante.

Nous défendons fortement ce point : nombre d'agents qui, s'ils aiment leur travail et sont soucieux de leurs engagements envers le public, n'en peuvent plus. Les moyens humains se resserrent fortement, de même que les moyens matériels alors que la charge de travail augmente. Nous avons besoin d'une vision sur l'organisation des services ainsi que des engagements forts sur le maintien des effectifs et des moyens.

Nous avons également porté une nouvelle fois, la question des problèmes RH et notre volonté que soit constitué un groupe de travail.

Nous avons défendu la nécessaire concertation de tous dans le cadre de la réorganisation départementale et sur le sens qu'elle doit avoir (en tout cas elle ne doit pas être l'occasion de revenir sur le nombre d'emplois).

Nous avons pointé les difficultés du non-remplacement des temps partiels. La Présidente reconnaît un problème de méthode puisqu'elle envisage des équipes de renfort, non pas en lien avec le temps de travail, mais avec la charge de celle-ci. Cependant depuis janvier, les temps partiels ne sont pas compensés et les renforts ne sont pas là.

A l'heure actuelle, les temps partiels de droit peuvent toujours être déchargés, mais pour cela il faut un minimum de 50% par service. Dans les faits cela est rarement le cas.

Nous avons soulevé la question du devenir du parc, la présidente s'engage à maintenir l'activité. Pour autant, il faudra lors de prochaines rencontres préciser le contenu de celle-ci et les moyens afférents, notamment financiers.

Les questions éthiques concernant la mise en place d'un directeur commun avec le CD de La Haute-Vienne pour le laboratoire ont été soulevées. Après échanges avec nos collègues FSU de la Haute-Vienne (majoritaires dans les instances), il ressort des inquiétudes sur l'indépendance de celui-ci. Madame la Présidente nous indique qu'une charte a été signée, nous souhaitons en prendre connaissance.

Nous avons également abordé la question de nos collègues qui vont être transférés à la région. Resteront-ils sous statut Conseil Départemental?

En conclusion, beaucoup de sujets ont été abordés lors de cette première discussion.

Les négociations à venir, auxquelles Madame la Présidente s'est engagée à associer le syndicat FSU, devraient apporter des réponses moins abstraites à nos revendications.

Pour l'heure, la volonté de concertation affichée par Madame la Présidente n'est pas là.

Guéret, le 20 février 2017

Objet : revendication portée par la FSU, courrier remis suite à la rencontre du 22/02/2017 avec Mme la Présidente.

Madame la Présidente,

La FSU et sa section au sein du Conseil Départemental s'est largement associée aux revendications et au mouvement du vendredi 10 février.

Nous nous joignons aux revendications portées par l'ensemble des agents du Conseil Départemental telles qu'elles vous ont été rapportées par les syndicats FO et CFDT dans leur "cahier de revendications".

Dans notre souci constant de réduire la précarité, nous souhaiterions également que chaque agent positionné sur un poste statutaire puisse être titularisé s'il en remplit les conditions (notamment les agents en catégorie C qui sont recrutés sous contrat alors qu'ils occupent un poste statutaire, ou les agents des catégories A et B ayant obtenu le concours de la fonction publique).

Plus largement et comme nous vous l'avons déjà proposé, notre volonté est de voir se constituer un groupe de travail sur la problématique générale de la gestion des ressources humaines et plus globalement des conditions de travail (politique de recrutement et de remplacement, délai pour informer les agents contractuels de la reconduction ou non de leur contrat, les temps partiels et leur compensation...).

Mme La Présidente, nous attirons votre attention sur le mal-être au travail de nombreux agents de la collectivité, mal-être face auquel une réponse ponctuelle ne pourra suffire. Cette question est pour nous une priorité et nous sommes prêts à travailler avec vous afin de prévenir et de répondre à la souffrance au travail rencontrée par de nombreux agents.

Enfin, Mme La Présidente, nous souhaitons être associés le plus largement possible aux négociations en cours et sur toute évolution de la collectivité dans le respect bien sûr des instances paritaires et de leurs représentants.

Dans l'attente d'engager ce travail dont nous ne doutons pas qu'il est au cœur de vos préoccupations, nous vous prions d'agréer, madame la Présidente, l'expression de nos sincères salutations.

Ludovic MARTIN et Franck BOURLIER
Co-secrétaires de la section SNUTER 23 - FSU



Elections des représentants Assistants Familiaux et Maternels



le 15 juin 2017, vous allez voter pour renouveler vos représentantes à la Commission Consultative Paritaire Départementale de La Creuse (CCPD).

Ils ont à cœur de défendre les situations individuelles et de faire aussi avancer les intérêts collectifs de la profession. Ils sont soutenus par l'action de notre syndicat, impliqué depuis de nombreuses années aux côtés des assistantes maternelles et familiales, et par ses forces militantes (information, documentation, aide juridique, accompagnement individuel).

Ils représentent les assistantes maternelles et familiales, les deux types d'agrément, et les différents secteurs géographiques et d'activité dans le département. Disponibles, ils s'engagent à répondre à toutes vos questions, à vous accompagner, à vous soutenir dans vos démarches et à vous défendre à la CCPD.

Les revendications de la FSU

Notre équipe syndicale est implantée au Conseil Départemental et dans de nombreuses communes de La Creuse. Nous nous battons depuis toujours pour la reconnaissance des métiers d'assistantes maternelles et familiales.

Au niveau national comme local, la FSU revendique un véritable statut pour toutes les assistantes maternelles et familiales, l'application de la convention collective dans le privé, la titularisation dans la Fonction Publique pour celles qui travaillent dans les collectivités locales, un déroulement de carrière et une retraite décente pour toutes.

Ce que défendront les candidat(e)s FSU :

- une réelle reconnaissance professionnelle et une amélioration des conditions de travail
- encore plus de transparence dans les critères et les procédures d'agrément
- droit à un plan de formation de qualité
- accompagner les collègues et assurer une défense rigoureuse et ferme en CCPD

➤ continuer à lutter collectivement contre la précarité, les bas salaires, l'isolement : trois éléments que beaucoup d'assistantes maternelles et familiales connaissent encore trop souvent.



Lancement du cycle annuel de FORMATIONS SYNDICALES

Dans notre précédent journal, nous vous proposons une formation syndicale.

Cette dernière est reportée au Lundi 2 et au Mardi 3 octobre 2017 et se déroulera en salle 2 de la maison des associations de Guéret.

Pour y participer, vous devez nous transmettre le bulletin d'inscription (page suivante) que nous ferons valider par votre hiérarchie.

Pour ce faire votre demande doit être adressée au moins un mois avant le début de la session à l'autorité territoriale (art.2 décret.n°85-552 du 22 mai 1985).

Dans un souci logistique, nous vous demandons donc de nous faire parvenir vos demandes de participation au stage avant le 15 août 2017.

Pour rappel, chaque agent a droit à 12 jours de formation syndicale par an, qu'il soit syndiqué ou non.

A la fin de la session une attestation de présence vous sera remise à destination de l'autorité départementale.

Nous allons organiser 2 jours sur les thématiques suivantes :



Droits et obligations des fonctionnaires, découverte des statuts et introduction au contentieux, Nouvelle Bonification Indiciaire et droits des non titulaires.

Beaucoup d'entre vous nous interpellent sur le statut de la fonction publique et sur leurs droits. Cette formation s'inscrit dans un cycle que nous poursuivrons sur les années à venir (rappels et mises à jours selon l'évolution de la législation).

Le cadre législatif dans lequel s'inscrit la fonction publique est particulier et ne relève pas du code du travail; le droit qui s'applique à nous est propre aux fonctionnaires.

Connaître ses droits et ses obligations est pour nous l'occasion de vous permettre de vous situer et ainsi défendre vos intérêts.

Être éclairé tant sur nos contraintes que sur nos avantages permet à chacun d'être acteur de sa carrière.

Faire valoir ses droits individuels ou collectifs, peut nécessiter de mener des actions y compris jusqu'au contentieux.

Connaître le cadre juridique est de fait un des objectifs de cette formation.

Par ailleurs, le nombre important des agents contractuels au sein de la collectivité, impose de leur consacrer un temps au cours de cette formation.

Leur statut particulier impacte le fonctionnement des services; c'est pour cela que nous pensons que chacun doit être concerné par le fonctionnement autour des contractuels.

Nous voulons également sensibiliser chacun au régime indemnitaire.

Comme vous l'avez vu les protocoles PPCR (Parcours Professionnels Carrières et rémunérations) et RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel) impactent nos fiches de paye.

Nous souhaitons consacrer un temps autour de ces évolutions.

Demande de congés pour la formation syndicale du 02 et 03 octobre 2017

Nom :

Prénom :

Service :

.....

tel professionnel :...../...../...../...../...../

tel personnel :/...../...../...../...../

A l'attention de Monsieur le Directeur Général des Services
Conseil départemental de la Creuse

Monsieur le Directeur Général des Services,

Conformément à l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-552 du 22 mai 1985, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'octroi d'un congé pour formation syndicale, afin de participer à une session organisée par le SNUTER FSU section du Conseil Départemental qui se déroulera les 02 et 03 Octobre 2017 à la maison des associations de Guéret.

Les thèmes abordés lors de ces journées de formation seront : droits et obligations des fonctionnaires, découverte des statuts et introduction au contentieux, nouvelle bonification indiciaire, droits des non titulaires.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général des Services, mes respectueuses salutations.

Date et signature de l'Agent:

Merci d'adresser votre bulletin d'inscription avant le 15/08/2017 à l'adresse suivante :



Section FSU CD 23
542, Maison des Associations-Braconne 23000 Guéret
05.55.41.16.32 / sectionfsucd23@gmail.com

Ludovic MARTIN 06.82.77.09.66
Franck BOURLIER 05.55.89.25.28

Madame

Monsieur

NOM..... Prénom.....

Date de naissance : adresse mail :@.....

Tel : Adresse.....

Code Postal..... Ville

Collectivité.....catégorie

Grade ou emploi.....

J'adhère au SNUTER 23 - FSU à dater du (1)

Ma cotisation mensuelle sera calculée sur la base de 0,5 % du salaire annuel net qui est de : € divisé par 12. (2)

Mon paiement automatisé aura lieu tous les **3 mois**. (joindre le Relevé d'identité bancaire IBAN)

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre au SNUTER 23 - FSU d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations sont aussi communiquées au SNUTER et à la Fédération Syndicale Unitaire. Elles ne peuvent être communiquées à l'extérieur pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date

Signature

(1) Cette date est le premier jour du mois pour lequel la première cotisation a été versée

(2) Montant du dernier salaire annuel net imposable

PARTIE RÉSERVÉE AU SYNDICAT

Date du premier prélèvement SEPA Prélèvement effectué tous les **3 mois**

Cotisation mensuelle Montant de chaque prélèvement

La FSU Territoriale

de la Creuse

542, Maisons des Associations

23000 GUÉRET



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUTER 23-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUTER 23-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

IDENTIFIANT
CRÉANCIER
SEPA

FR 29ZZZ646284

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom, Prénom.....

Adresse.....

Code Postal Ville

RUM :

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER :

La FSU Territoriale de la creuse
542, Maisons des Associations
23000 GUERET

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT RÉCURRENT

Paiement récurrent

Date, signature du mandat :

À :

Signature :

BIC (CODE IDENTIFICATION BANQUE)

4

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire IBAN